



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 du mois de mai à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 21 mai 2021.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : R. Personnaz, T. Eudes, P. Meylan, S. Mercet

MM les Conseillers : Nicolas Laks, S. Pérou, A. Blanc, G. Vilmint, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, J. Personnaz, M. Aragon, R. Cusin  
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie Laks donné à Nicolas Laks, C. Arhuero donné à S. Pérou, C. Seifert donné à P. Meylan

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Saint-Pierre, S. Baud

Le secrétariat a été assuré par : G. Vilmint

Nombre de membres

En exercice :	22
Présents :	16
Votants	19
Dont pouvoirs	03

N° 2021-36

### PROGRAMME ALPHA VINCI – Approbation de la convention à prix maîtrisés pour trois logements en accession sociale

Monsieur le Maire expose ce point :

La commune de Beaumont a accordé un permis de construire à la société VINCI le 25 avril 2019 pour la réalisation de 47 logements sur les parcelles B1570, B1569, B1568, B1567 et B437 situées Route de Viry.

Conformément au PLU et au permis de construire délivré, la société VINCI réalisera au sein de ce programme 9 logements sociaux gérés par Halpades et 3 logements en accession sociale.

Les logements en accession sociale sont traditionnellement commercialisés via le dispositif de prêt social location-accession (PSLA), dispositif d'accession à la propriété mis en place par les pouvoirs publics en 2004, qui s'adresse à des ménages sous plafonds de ressources qui achètent leur logement situé dans une opération agréée par l'Etat pour être éligible aux financements PSLA.

Le dispositif PSLA encadre les prix de vente des biens, soumet les acquéreurs à des critères d'accès et impose de conserver au logement ses caractéristiques sociales (y compris en cas de mutation) pendant une période de 8 à 10 ans.

Les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) ont aujourd'hui reçu instruction de ne plus valider les montages PSLA au bénéfice d'un nouveau dispositif dit Bail Réel Solidaire (BRS) dont l'avantage consiste principalement à conserver au bien vendu en accession sociale ses caractéristiques sur une durée indéterminée (versus 8 à 10 ans pour le PSLA). Or, le dispositif BRS reste aujourd'hui très complexe et peu adapté s'il n'est pas appliqué à un bâtiment entier.

N° 2021-36

Dans ce contexte, les opérateurs proposent aujourd'hui des conventions à prix maîtrisés, reprenant les caractéristiques du PSLA, dans l'attente d'une consolidation des règles d'application du BRS.

Ainsi, VINCI propose à la commune de Beaumont de conventionner sur le cadre d'accession des 3 logements en accession sociale du projet Alpha (nom provisoire du projet porté par VINCI). Le projet de convention, qui fixe les règles d'accès pour les potentiels acquéreurs ainsi que leurs obligations en cas de mutation de leur bien, est annexé au présent projet de délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

- D'approuver la convention accession à prix maîtrisés proposée par la société VINCI dans le cadre de la réalisation de son programme Alpha ;
- D'autoriser le Maire à signer cette convention et tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

